

H19Terre solidaire et développement : des pays et des hommes
Procès Obiang reporté: retour sur l'affaire des « Biens mal acquis »

Lundi dernier s'ouvrait le procès de Teodorin Obiang, fils du Président de la Guinée Équatoriale, accusé par Transparency International et Sherpa de s'être constitué un patrimoine immobilier et mobilier considérable en France grâce à de l'argent de fonds publics de son pays. Il est soupçonné d'avoir détourné près de 110 millions d'euros des caisses du Trésor public entre 2004 et 2011. Ancien ministre de l'agriculture et des forêts, Teodorin Obiang est poursuivi pour blanchiment d'abus de biens sociaux, détournement de fonds publics, abus de confiance et corruption. La Guinée Équatoriale est un petit pays de l'Afrique Centrale sur le golfe de Guinée, grand comme la Bretagne et un peu moins peuplé que les Côtes d'Armor (500 000 habitants), et qui possède d'importantes ressources de pétrole, mais plus de la moitié de sa population vit sous le seuil de pauvreté. Le chômage touche près de 30% de la population active. Or, le procès de Teodorin Obiang dans l'affaire dite des « biens mal acquis », à la demande de son avocat dès l'ouverture, a été reporté mercredi dernier sur décision du tribunal, à juin prochain. La raison invoquée par l'avocat était un laps de temps nécessaire pour préparer sa défense. En fait le prévenu multiplie les voies de recours depuis 2014, invoquant à tort l'immunité de sa Vice-Présidence, puisque la Cours de Cassation avait estimé que les faits reprochés avaient été commis « à des fins personnelles », relevant de sa vie privée.

Il y a 10 déjà, en Mars 2007, le CCFD-Terre Solidaire publiait un rapport sur les détournements de fonds publics par les hommes politiques du Sud, préjudiciables à leurs propres populations, sous le titre : « Biens mal acquis... profitent trop souvent – La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales ». Téléchargée plus de 100 000 fois et servant de support aux plaintes déposées en France contre Omar Bongo du Gabon, contre Denis Sassou Nguesso du Congo Brazzaville et contre Teodoro

Obiang Nguema de Guinée Équatoriale, et, en Espagne contre ce dernier, cette étude allait faire date. Deux ans plus tard, en 2009, l'étude fut entièrement réécrite et actualisée dans un nouveau rapport intitulé : « Bien mal acquis, à qui profite le crime ? ». Ce rapport passait en revue les avoirs détournés de plus de 30 dirigeants de pays en développement. Le CCFD-Terre Solidaire estime qu'au cours des dernières décennies, entre 105 et 180 milliards de dollars ont été volés à leur propre État par une trentaine de dirigeants autoritaires et corrompus d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique du Sud. Pour leur part, la Banque Mondiale et les Nations Unies estiment que ce sont entre 20 et 40 milliards de dollars qui, chaque année, fuient les pays en développement.

Ce pillage des richesses par les dirigeants et l'impunité dont ils jouissent annihilent toute possibilité de développement démocratique et de construction de l'État de droit. Terre d'asile pour ces avoirs illicites, les pays développés, ou les paradis fiscaux, ne les restituent presque jamais aux pays spoliés. Et la France, dans ce concert de complicité passive, fait figure de mauvaise élève en raison des entraves techniques et politiques aux plaintes déposées par les O.N.G. De leur côté, ces responsables politiques des pays du Sud poursuivent même en justice les représentants des organisations qui dénoncent ces scandales d'injustices pour les peuples concernés. Teodoro Obiang Nguema, président de Guinée Équatoriale, le père, poursuivait le CCFD-Terre Solidaire pour diffamation, ainsi que les auteurs du rapport : « Biens mal acquis, à qui profite le crime ? ». Guy Aurenche, l'ancien président, Catherine Gaudard, la Directrice du plaidoyer, ainsi que Jean Merckaert et Antoine Dulin, les auteurs du rapport seront définitivement acquittés par la justice française en avril 2013. Faisons le vœux qu'en Juin, justice soit rendue aux populations spoliées en Guinée à l'encontre de Teodorin Obiang !

Jean-Michel Lastennet, RCF 29 le 09/01/17(et RCF 49 le 10/01/17)